



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 30 mai 2024 (PV-CX682)

12h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeure Sonia El Euch, présidente

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

Professeure Lyson Marcoux, secrétaire

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) – sabbatique

Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX682-30-05-2024-00

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 mai 2024 (CX681)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS de mai 2024 : ARC: 5 767,96\$ MRQ: 11 930,85\$
6. Rapport des membres du comité exécutif
7. Convention collective
8. Partenariat Plasmavie
9. Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 6 juin 2024
10. Dégagement pour activité syndicale
11. Gestion des ressources humaines – Huis clos
12. Date de la prochaine réunion régulière : 13 juin 2024
13. Clôture de la réunion

CX682-30-05-2024-01

Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, la Présidente souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion du comité exécutif.

CX682-30-05-2024-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 682^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

**CX682-30-05-2024-03 Lecture et adoption du procès-verbal du 2 mai 2024
(CX681)**

PV-CX681-02-05-2024

La Présidente de la réunion présente le procès-verbal de la 681^e réunion du comité exécutif tenue le 2 mai 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 681^e réunion du comité exécutif tenue le 2 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX682-30-05-2024-04 Affaires découlant

La Présidente de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant. Les suivis seront faits durant la présentation des points figurant à l'ordre du jour.

CX682-30-05-2024-05 Correspondance et information

Le Trésorier indique que les retenues à la source du mois de mai 2024 ont été payées.

RAS de mai : ARC : 5 867,96 \$ MRQ : 11 930,85 \$

CX682-30-05-2024-06 Rapport des membres du comité exécutif

1. Secrétaire

- Rien de particulier à signaler.

2. Trésorerie

- Régime d'assurances collectives : le sondage du Syndicat s'est déroulé du 7 au 10 mai, en lieu et place d'une consultation plus formelle considérant la non-atteinte du quorum à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai. Sur 149 profs ayant répondu (31,4 %) au sondage, il y en a 63 % se disant « Pour » et 37 % « Contre ». Dans les autres universités, les membres de deux syndicats de professeur.es se sont positionnés en faveur de la proposition de régime, soit au SPUQ et au SPPUQAT.
- En l'absence, pour raison d'un congé de santé, de la responsable comptabilité, gestion et finance, le trésorier assure le suivi de la comptabilité.
- Il est suggéré par le Trésorier de confier le mandat des écritures de régularisation touchant aux taux de placements à l'équipe de tenue de livre de notre firme comptable, ce qui engendrera des frais supplémentaires. Les membres du comité exécutif se montrent favorables à cette suggestion.

3. Vice-présidence aux services à la collectivité

- Bourses écoles secondaires : 8 des 10 bourses ont été attribuées. Deux écoles ne se sont pas manifestées, malgré un rappel. Il sera demandé de reporter au budget 2025-2026 les 400 \$ de bourses non versées. En l'absence de la responsable comptabilité, gestion et finance pour son congé de santé, les écoles ont été invitées à envoyer une facture du montant de la bourse (200 \$)

que le Syndicat honorera par la suite. Les certificats et les vidéos ont été envoyés par courriel.

- Bourses collégiales : 5 des 6 bourses ont été attribuées. La 6^e bourse le sera en novembre à la demande du Cégep de St-Hyacinthe.
- Café aux Cubes : ce mercredi 29 mai, près de 30 professeur.es ont participé à un rassemblement pour souligner la signature de la nouvelle convention collective. Le sourire était sur tous les visages.
- Il y aura une activité de type « 5 à 7 » (de 16h à 18h) le jeudi 13 juin afin de reconnaître les professeur.es qui se sont démarqué.es durant l'année, que ce soit pour une titularisation, l'obtention de la permanence, une distinction, une subvention, une implication dans une instance ou comité UQTR, etc. Jusqu'à maintenant, sur les 145 invité.es, huit (8) ont confirmé leur présence. Un rappel sera fait le 3 juin.
- Souper des retraité.es le jeudi 6 juin. Vingt-six (26) personnes ont confirmé leurs présences, dont neuf (9) retraité.es, six (6) conjoint.es, trois (3) collègues, un (1) représentant de l'Association des professeurs retraités, et des membres du comité exécutif. Sept (7) sérigraphies seront remises.
- Une réunion du CSC au eu lieu le 28 mai. Il a notamment été question du prochain plan d'action de la VPSC.

4. Vice-présidence aux affaires universitaires (*absente*)

En l'absence de la VPAU, le CAU présente le rapport.

- Comité multisyndical en santé-sécurité au travail : rencontre le 15 mai où il a été discuté du programme sur la prévention des chutes en hauteur. La VPAU participera au sous-comité sur le sujet pour la rédaction des procédures d'opération normatives PON prévu pour le 11 juin. Une discussion sur la sécurité dans les laboratoires s'est tenue.
- Commission des études du 14 mai : il n'y a pas eu de rencontre préparatoire, puisque les documents ne contenaient pas d'éléments à discuter.
- Conseil d'administration et comité exécutif de l'UQTR le 27 mai : des éléments relatifs au budget étaient placés sous la mention de confidentialité. L'UQTR a fourni une explication par la suite voulant que l'administration ne souhaite pas que le budget circule librement considérant un déficit à prévoir. Ce déficit serait dû à la nouvelle formule de financement des universités qui causerait des déficits pour l'ensemble des universités. Le calendrier des réunions pour 2024-2025-2026 est maintenant disponible.
- Comité de promotion : les rencontres ont eu lieu comme prévu le 9 et 10 mai. La professeure Julie Beaulieu de l'UQAR, membre externe désigné par le Syndicat, a manifesté son intérêt à participer de nouveau au comité l'an prochain. Les professeurs Étienne St-Jean et Michel Cyr, membres du comité, ont indiqué que son travail a été apprécié.

5. Vice-présidence aux affaires syndicales

- En suivi du dossier du grief 2020-09, la professeure s'est prévaluée de son droit de contester les recommandations du Syndicat (*c.f. PV-CX681-02-05-2024-06*).
- Rencontre tenue avec la direction du Service des relations de travail, Me Houda Souissi, pour échanger sur le calcul des dégagevements des directions de comité de programme. Le dossier sera transmis au Vice-recteur

aux études et à la formation, M. Adel Dahmane, puisqu'il avait conçu l'algorithme d'origine alors qu'il était doyen des études.

- Suivi auprès de deux professeures pour le calcul de la tâche prévue au retour d'un long congé de parentalité.

6. Vice-présidence aux relations de travail

(absente/sabbatique)

En l'absence de la VPRT, la Présidente présente les dossiers de relation de travail.

- Processus d'équité salariale : pas d'enjeux pour les professeur.es.
- Dossier du professeur qui a déposé une plainte pour atteinte à sa liberté académique : pas encore de suivi de la part du comité sur la liberté académique après qu'il ait rencontré le professeur le 1^{er} mai. Un suivi a été demandé auprès du Doyen des études, M. Tristan Milot.
- Projet de partage de bureau sur une base volontaire : le Département des sciences infirmières a demandé un avis au Syndicat. La réponse proviendra de la convention collective qui indique que chaque professeur.e doit avoir son bureau.
- Professeur convoqué par le DGAAP, M. Vincent Cantin, et le Directeur du Service des ressources humaines, M. Mathieu Desjardins, car il exigeait des étudiant.es l'achat de matériel qu'il a développé. La Présidente rappelle que lorsqu'on utilise notre propre matériel dans les cours et que ce matériel est obligatoire, il faut remplir le formulaire de conflit d'intérêts.
- Dégagements pour les directions et responsables de programmes : c'est un dossier qui relèvera à nouveau de la VPAU, avec l'aide de la VPAS, afin de revoir la formule de calcul.
- Le Service des finances refuse le remboursement des frais de déplacement d'une voiture louée d'un professeur. Un suivi sera fait auprès de lui.
- Deux professeurs, en retraite graduelle, veulent se faire payer leurs cours en réserve. L'administration refuse, puisque ces professeurs avaient été informés de l'impossibilité de procéder ainsi. Réflexion sur un grief à déposer.

7. Présidence

- Le SPPUQTR est sollicité par l'Association mcgillienne des professeur.es de Droit (AMDP) et par la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) pour participer à des piquets de grève. L'Université McGill a décidé de diplômer les étudiant.es en droit même si les professeur.es sont en grève. Les collègues de l'AMPD ont publié une lettre dans *Le Devoir*. En guise de moyen de pression, le congrès de la Fédération canadienne des sciences humaines figure dans la mire. Les membres des syndicats et d'associations ont décidé de se mobiliser et de s'organiser autrement en réservant des salles à l'extérieur de l'Université McGill pour tenir les conférences.
- Conseil fédéral de la FQPPU : trois (3) officiers et officières pourront représenter le SPPUQTR à la FQPPU et avoir leurs frais (hôtel et déplacement) remboursés. Les autres officiers (2) seraient à la charge du SPPUQTR. Le SPPUQTR dispose de cinq (5) votes.
- Dans la foulée de l'adoption de la Loi 44, le Scientifique en chef du Québec, M. Rémi Quirion, a collaboré avec un de nos professeurs du Département de Chimie biochimie et physique pour faire une Table des scientifiques en chef municipaux. L'UQAC a nommé une scientifique en chef de l'UQAM et a provoqué la colère de la Ville de Saguenay. L'UQAC s'est finalement rétractée.

Cette décision du Scientifique en chef amène plusieurs enjeux : l'indépendance des chercheurs et du politique, décision de M. Quirion sans consultation, un (1) prof. d'une discipline ne peut pas représenter à lui seul la science à la municipalité.

- Invitation reçue pour participer à une rencontre sur la gestion des espaces de travail.

CX682-30-05-2024-07 Convention collective

Le Trésorier indique qu'il y a eu un premier ajustement des DTR en fonction du nouveau taux : 50 % d'une charge de cours / 55.

La Présidente indique que l'entente de principe et la convention collective 2022-2027 ont été signées le 17 mai 2024. Il est rappelé que le cahier de charges syndical (normatif et monétaire) a été déposé le 14 octobre 2022 et que l'offre globale (normatif et monétaire) a été déposée le 17 octobre 2023.

Les professeur.es ont été informés par courriel que la rétroactivité salariale sera déposée en deux temps : 30 mai 2024 et 13 juin 2024.

Les professeur.es sont très contents du résultat de la négociation.

La Présidente souligne que deux coquilles se sont glissées dans la convention collective : le nombre d'heures pour les heures Laboratoires (90) et pour les heures Laboratoires cliniques (60), et un « 0 » manque à une ligne de reconnaissance de tâche pour les grands groupes. Ces coquilles seront corrigées avant le dépôt de la convention collective et de l'entente de principe au ministère du Travail. Ce dépôt n'a pas encore été fait.

La signature de la convention collective a été soulignée le 29 mai 2024, à 17h15 autour d'un cocktail. Le recteur a félicité les comités de négo patronal et syndical.

La Présidente précise la mesure transitoire pour les cours en réserve : 3 mois à compter de la date de signature pour que les professeur.es convertissent leur cours en fiducie à des cours en réserve au coût de 5 600 \$. Il faut informer les professeur.es qu'ils ont jusqu'au 17 août pour le faire. Dans le cas où les règles et procédures départementales exigent l'approbation de l'AD et qu'il n'y a pas de réunion prévue d'ici le 17 août, les professeur.es doivent aviser le DGAAP et le Syndicat. Après le 17 août 2024, le coût d'une libération à partir de l'annexe C sera équivalent au coût d'un cours en appoint (50 % du coût d'une charge de cours).

Le coût pour une libération est de 13 898 \$ pour l'année 2024-2025.

La convention collective 2022-2027 sera soumise à la révision par un organisme externe afin de produire une formulation épïcène.

CX682-30-05-2024-08 Partenariat Plasmavie

La Présidente présente une proposition reçue par un professeur afin que le Syndicat forme un partenariat avec l'organisme PlasmaVie.

Cet organisme, selon son site Internet, se spécialise dans la collecte de plasma destiné à la fabrication de solutions plasmatiques. Il existe plusieurs points de

services, dont un à Trois-Rivières. Le professeur voit en ce partenariat une belle démonstration d'implication du corps professoral et du Syndicat.

Après discussion, les membres du comité exécutif sont d'avis que le Comité des services à la collectivité serait plus apte à considérer cette proposition et de voir en quoi consisterait un tel partenariat.

CX682-30-05-2024-09 Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 6 juin 2024

La Secrétaire présente un projet d'ordre du jour pour la réunion du conseil syndical du 6 juin 2024.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS365)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Convention collective - Suivi
6. Prix engagement syndical
7. Tribune des délégués
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024 (PV-CS364)
9. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX680 et PV-CX681)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion régulière : 12 septembre 2024
12. Clôture de la réunion

CX682-30-05-2024-10 Dégagement pour activité syndicale

La Présidente demande au CAU de présenter le point.

Le CAU indique que le Syndicat a demandé, et obtenu, au Service des ressources humaines le dégagement pour la finalisation des textes tel qu'indiqué dans la convention collective (art. 3.15 b). Le CAU rappelle que le comité exécutif avait déjà prévu la répartition de ce dégagement, soit Professeure Sonia El Euch : 0.5; Professeure Mireille Dubé et Professeur Pier-Luc Lajoie : 0.25 chacun (*cf. PVCX680-11-04-2024-12*). Ce dégagement sera officiellement octroyé lors de la répartition des dégagements pour activité syndicale à une réunion ultérieure du comité exécutif.

La Secrétaire quitte la réunion.

CX682-30-05-2024-11 Gestion des ressources humaines – Huis clos

La Présidente demande au Conseiller aux affaires universitaires et à la Conseillère aux relations de travail de demeurer à la réunion jusqu'à ce que le huis clos soit officiellement déclaré.

La Présidente rappelle que les conseiller et conseillère ont soumis le 2 mai 2024 au comité exécutif une proposition concernant notamment la présence au bureau et le télétravail (*cf. PVCX-681-02-05-2024*). La Présidente indique que le comité exécutif n'a pas fait de suivi par écrit depuis cette réunion.

La Présidente déclare le huis clos à 16 h 20.

CX682-30-05-2024-12 Date de la prochaine réunion

La Présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 13 juin 2024.

CX682-30-05-2024-13 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Sonia El Euch
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion